

## CONDITIONS DE PARTICIPATION À UNE VENTE AUX ENCHÈRES

- ▶ Les frais en sus des enchères sont de 14,4 % TTC pour les ventes judiciaires et 21 % TTC pour les ventes volontaires. Toute adjudication lors d'une vente à hauteur de 100 euros devra ainsi être réglée 114,40 euros pour le judiciaire et 121 euros pour les ventes à titre volontaire.
- ▶ Toute personne souhaitant participer aux enchères mais ne pouvant être présent lors de la vente a la possibilité de nous transmettre un ordre d'achat. Celui-ci pouvant être un montant fixe, ou une demande de ligne téléphonique pendant la vente.
- ▶ Pour qu'un ordre d'achat ou une demande d'enchère téléphonique soit pris en considération, celui-ci doit nous être transmis par écrit (courrier postal, e-mail, fax, fiche à remplir au bureau ou lors de l'exposition) au maximum deux heures avant le début de la vente. Quel que soit le cas, il est nécessaire d'assortir à toute demande une copie de pièce d'identité ainsi qu'un R.I.B. ou'un chèque bancaire. Les montants indiqués ne tenant pas compte des frais en sus des enchères.
- ▶ Pour les ressortissants étrangers, pour quiconque souhaitant miser un lot d'une valeur importante ou miser plusieurs lots lors d'une même vente, un dépôt de garantie pourra être demandé à titre d'engagement. Deux options sont possibles : par chèque ou par carte bancaire.
- ▶ Montant minimum des ordres d'achat fixes : 20 euros. Aucune demande d'enchère par téléphone ne sera prise en compte pour des montants inférieurs à 100 euros.
- ▶ Pour les enchères à distance, il est conseillé d'accompagner tout courrier, fax ou e-mail d'un contact téléphonique.
- ▶ Dès l'adjudication les achats sont réputés appartenir à l'acquéreur et sont sous son entière responsabilité. Aucun retour en arrière ou annulation n'est possible. Il appartient éventuellement à l'acquéreur de prendre une assurance.
- ▶ L'acquéreur s'engage à régler et récupérer ses achats dans les sept jours suivant la vente. Passé ce délai, il lui sera facturé 10 euros de frais de garde par semaine. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.
- ▶ Modes de règlements : carte bleue, espèces, chèque ou virement bancaire.
- ▶ Les paiements en espèces sont plafonnés à 3.000 euros frais et taxes comprises pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15.000 euros frais et taxes comprises pour les particuliers ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- ▶ Si l'acquéreur se trouve dans l'impossibilité de venir récupérer ses lots, ceux-ci pourront lui être envoyés à ses frais, et sous sa responsabilité. Le transport s'effectuera en contrepartie des frais de port, et sauf ordre contraire de sa part ou incapacité technique, par le service postal. Il s'acquittera aussi de 15 euros de frais d'emballages supplémentaires. Merci de nous contacter pour les modalités d'envoi.